

## Procès-Verbal

### Séance du 12 Juillet 2023

L' an 2023 et le 12 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de  
THIRIAT Daniel Maire

**Présents** : M. THIRIAT Daniel, Maire, Mme GORNET Isabelle, MM : BERNARDO Frédéric, CHAMPAGNE Laurent, DIDELOT Jean-Paul, FENARD Jean-Pierre, GABRIEL Patrice, MASSICARD Fabrice, ODIN Pascal, THIVET Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUVERGEY Jean-Louis à M. BERNARDO Frédéric

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 03/07/2023

**Date d'affichage** : 03/07/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 17/07/2023

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MASSICARD Fabrice

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE - 2023-034

DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE AU SDANC - 2023-035

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE - 2023-036

RAPPORT DU SDEV - 2023-037

ADHESION A LA CHARTE "COMMUNE NATURE" - 2023-038

#### **MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE**

**réf : 2023-034**

Depuis quatre ans, il n'y a plus aucun TGV en circulation entre le territoire lorrain et le Sud de la France. Jusqu'alors, il était possible d'aller de Nancy à Lyon en train en 3h50, un

temps assez proche des 3h30 environ d'un trajet en voiture. Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre une correspondance TGV à Paris pour un temps de parcours de plus de 4h30 et moyennant des tarifs élevés. A l'heure de la transition écologique, aujourd'hui il est incompréhensible pour nos concitoyens que la voiture soit la seule solution de transport compétitive pour relier la Lorraine à Lyon.

Cette suppression unilatérale des dessertes ne devait durer que le temps d'effectuer des travaux sur le noeud ferroviaire de Lyon, c'est-à-dire de décembre 2018 à décembre 2023. La SNCF s'était engagée à rétablir cette liaison à l'issue de la réalisation de ces aménagements...

Pourtant, elle a depuis annoncé son intention de supprimer définitivement la desserte TGV directe Metz/Nancy/Dijon/Lyon via Neufchâteau. Les engagements n'ont pas été tenus, et la Lorraine a été oubliée.

Le 17 mars 2022, une nouvelle convention entre l'Etat et SNCF voyageurs a été signée en prévoyant un développement de l'offre Intercités - Trains d'Equilibre du Territoire (TET). Cependant, force est de constater que l'Est de la France était le grand oublié puisque concerné par aucune ligne. Face à la mobilisation des élus locaux, une réunion s'est tenue le 13 avril en présence des services de l'Etat, de la SNCF, des collectivités territoriales et des représentants des associations d'usagers afin d'évoquer la création d'une ligne TET vers le Sud, financée par l'Etat.

A l'initiative de la Région Grand Est, du Département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy, une centaine d'élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires de toutes sensibilités, représentant l'ensemble des territoires lorrains, se sont rassemblés le 5 mai 2023 à Nancy pour exiger que l'Etat tienne ses engagements en faveur du rétablissement d'une desserte ferroviaire vers le Sud de la France. Il s'agit d'un enjeu majeur d'aménagement, de transition écologique et de qualité de vie dans les territoires. L'attractivité de nos communes ne peut se concevoir sans engagement fort et durable en matière de connexion ferroviaire vers le reste du territoire national. **Au carrefour de l'Europe du Nord et du Sud, de l'Est et l'Ouest, le corridor du Sillon lorrain ne doit pas et ne peut pas devenir un cul de sac ferroviaire.**

A l'heure où l'on demande aux collectivités territoriales d'investir, de contribuer de manière conséquente à la transition énergétique et de répondre aux enjeux de développement du territoire, il est essentiel que l'Etat prenne également ses responsabilités pour faire en sorte que la Lorraine bénéficie d'un maillage à la hauteur des besoins de mobilité et des attentes de nos concitoyens.

**Aussi, le conseil municipal de la commune de Mandres-sur-Vair demande à l'Etat et à la SNCF :**

- De tenir les engagements pris le 13 avril dernier ;
- D'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers ;
- De garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires ;
- De se donner tous les moyens pour arriver, dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE AU SDANC**

**réf : 2023-035**

En date du 16 février 2023, les membres du comité syndical avaient validé la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Vosges aux 3 compétences.

Cette délibération mentionnait la substitution de la CCHV aux 12 communes qui étaient adhérentes au SDANC à titre individuel et aux 2 communes qui étaient adhérentes au SDANC via le SIA La Bresse-Cornimont.

Cependant la CCHV a délibéré le 29 juin 2022 sur le principe d'une délégation de compétence, le SIA La Bresse-Cornimont est donc maintenu. La CCHV a jusqu'au 29 juin 2023 pour établir la convention de délégation avec le SIA.

Ainsi la CCHV se substituait donc uniquement aux 12 communes qui étaient adhérentes au SDANC à titre individuel. Par conséquent, lors du conseil syndical du 6 avril dernier, les membres du comité syndical avaient pris acte de la substitution de la CCHV aux 12 communes exclusivement.

Vu le courrier du SIA et la note d'incidence reçus en date du 15 juin 2023 ;

Considérant que la procédure administrative devant être maintenant conclue ;

Il convient donc de délibérer sur le retrait du SIA la Bresse-Cornimont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide D'ACCEPTER la demande de retrait du SIA La Bresse-Cornimont.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

**réf : 2023-036**

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative est nécessaire afin de mandater les factures concernant l'étude en faveur de la trame verte et bleue :

#### **INVESTISSEMENT :**

2151 : - 42 000 €

021 : - 42 000 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

617 : + 42 000 €

023 : - 42 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **RAPPORT DU SDEV**

**réf : 2023-037**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel du SDEV, ne formule pas de remarque particulière.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ADHESION A LA CHARTE "COMMUNE NATURE"**

**réf : 2023-038**

Le Maire expose le contenu de la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics dont le but est de protéger la santé publique, de reconquérir la qualité des eaux et de développer la biodiversité dans la gestion des espaces.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la charte.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Secrétaire de séance  
M. MASSICARD Fabrice



En mairie, le 17/07/2023  
Le Maire  
Daniel THIRIAT

